

Samedi, 7 Février, 1880

SOMMAIRE

RETOUR DE S. A. R. LA PRINCESSE LOUISE. L'AFFAIRE D'OKA. LE SOLEIL LEVANT. ECHOS DU JOUR. PETITE CHRONIQUE. LES MEURTRES DE LUCAN. VOL CONSIDÉRABLE. LE VOL CHEZ M. CHABOT.

RETOUR DE S. A. R. LA PRINCESSE LOUISE

Comme nous l'avons annoncé, Son Excellence le gouverneur-général et Son Altesse Royale la princesse Louise, sont arrivés hier dans la capitale.

Le train, qui était attendu à 3.45 heures, n'est arrivé qu'à 4 heures, mais ce retard n'a pas découragé le grand nombre de curieux qui, dès trois heures, stationnaient aux abords de la gare.

Parmi les personnes qui s'étaient rendues à la rencontre de Son Altesse, nous avons remarqué sir John Macdonald, sir Leonard Tilley, sir Charles Tupper, sir Alexander Campbell, les honorables MM. Macdonald, J. C. Pope, J. H. Pope, J. O'Connell, M. Bowell, J. C. Aikens, R. Masson et Baby, M. l'orateur Blanchet, le major-général sir Edward Selby Smith, Son Honneur le maire Mackintosh, MM. les échevins Christin, Dobier, Lang, Jamieson, Harris, Egleson, Heney, Saint-Jean et Lauzon, l'adjutant-général Powell, le colonel Ross, le colonel Lane, le colonel Whyte, les honorables MM. James Skead et W. R. Scott, les major Macpherson et nombre de citoyens distingués.

La garde d'honneur se composait des dragons de la garde de la princesse sous le commandement des lieutenants Gourdeau et Coleman, d'un piquet de l'infanterie de la garde du gouvernement et de deux détachements de la police urbaine et de la police du gouvernement qui maintenaient les curieux.

A 4 h. et demie le train fit son entrée dans la gare, aux accords du "Home sweet Home," joué par la musique militaire, et un détachement de la batterie de campagne "Nepean Point" sous les ordres du colonel Stewart, tira le salut royal.

Le major de Winton descendit le premier du train et invita les ministres de la Couronne et le maire de la cité à entrer dans le wagon où se trouvaient Son Excellence le gouverneur-général et Son Altesse Royale.

Après avoir présenté leurs hommages à la Princesse et au gouverneur, ces dignitaires les escortèrent jusqu'à la plateforme où Son Honneur le maire fit lecture d'une adresse de bienvenue à laquelle Son Excellence le gouverneur-général fit une réponse fort cordiale.

La princesse paraissait avoir beaucoup souffert des fatigues du voyage; elle était fort pâle et ses traits semblaient altérés.

Son Altesse et Son Excellence partirent en voiture de gala pour "Rideau Hall"; ils étaient escortés de lady Pelly, de l'honorable M. Langham, du colonel McNeil, du major de Winton, des capitaines Chater et Collins.

Le retard a été produit par un accident arrivé au wagon de bagages. En partant de Prescott une des roues s'est brisée et ce n'est qu'après avoir fait plusieurs milles que le chef du train s'est aperçu du malheur.

L'AFFAIRE D'OKA

Le résultat du procès qui vient d'avoir lieu, à Aylmer, n'a surpris personne. On s'attendait à ce qui est arrivé. Dès le début, l'opinion publique avait prédit l'issue de l'affaire. Il était évident que la couronne et la poursuite privée s'étaient fait illusion en croyant trouver à Aylmer une atmosphère plus calme qu'à Sainte-Scholastique. Dès leur arrivée dans la ville, les sauvages se voyaient les objets de démonstrations d'un caractère non équivoque de la part d'une partie de la population.

Jeudi, Son Honneur le juge Bourgeois renvoya les jurés, qui ne pouvaient entendre, et mit ainsi fin au procès qui durait depuis une dizaine de jours.

La cause a passé par les mêmes phases qu'à Sainte-Scholastique. On n'a fait que répéter la première enquête. Comme le lecteur a pu observer quelque peu les faits, nous croyons devoir les résumer en quel-

ques mots, d'après la preuve faite à Aylmer.

C'est le 16 juin 1877 que l'église du lac des Deux-Montagnes fut incendiée par les sauvages. Cet édifice, ainsi que le presbytère et ses dépendances appartenant en propre aux messieurs du séminaire de Saint-Sulpice, et la perte qui n'était couverte par aucune assurance a été évaluée à \$50,000.

Plusieurs jours avant l'événement, le révérend M. Lacan, curé du village du Lac, avait été prévenu qu'il se préparait quelque manifestation hostile contre le séminaire, et les indications échappées à quelques-uns des sauvages ne laissent aucun doute sur l'organisation qui s'était formée parmi eux dans le but d'incendier les édifices d'Okla.

L'enquête établit clairement l'existence d'une conspiration. Le soir du 15 juin, le village était dans une agitation extraordinaire, comme à la veille d'un grand événement. Les hommes étaient armés de fusils et de haches, et ils tiraient conseil jusqu'à 3 heures du matin, où ils s'emparèrent du canon du fort, qu'ils braquèrent sur la porte principale. En même temps, un certain nombre des conspirateurs pénétraient dans l'enceinte et allaient mettre le feu dans un hangar rempli de foin et attendant au presbytère. Au moment où l'incendie éclatait, une détonation se faisait entendre et un boulet de canon faisait sauter la porte de l'enceinte et une partie de la palissade. Par les soins des incendiaires, qui paraissent suivre un plan très bien concerté, les tuyaux de l'aqueduc du séminaire étaient coupés à cet instant même, afin d'empêcher que l'on pût servir des conduits pour éteindre le feu, qui ne tarda pas à se répandre et qui, ne rencontrant aucun obstacle, eut bientôt consumé l'église et toutes les constructions qui se trouvaient à l'entour.

Le témoignage de M. Lacan, qui se trouvait sur les lieux, établit parfaitement le fait de la culpabilité de plusieurs des accusés. Lazare Akwerente, le principal de ces accusés, et celui qui vient d'être innocenté par le jury d'Aylmer, a été vu par le curé d'Okla à la tête des incendiaires. Il a même levé une hache sur le prêtre, en menaçant de le frapper. M. Lacan dut fuir pour échapper à sa poursuite. Le témoin Pétilard a vu le même individu, au moment où il pénétrait dans le hangar à foin et y jetait des matières inflammables. Ce Lazare Akwerente est le père du chef Joseph que M. Lacan a aussi reconnu parmi les incendiaires, et qui est un ancien protégé du séminaire, devenu ministre protestant après avoir apostasié.

Ces deux témoignages sont les plus importants et les plus dignes de foi. Les témoins amenés par la défense sont plus ou moins suspects. Tout le système des avocats consistait à essayer de prouver un alibi pour Lazare Akwerente et Xavier Tkarentas. Les dépositions de ces témoins étaient ainsi en contradiction avec ceux de la couronne. L'honorable juge Bourgeois, en signalant ce fait, rappela au jury que la valeur des témoignages ne se jugeait pas par la quantité, mais par la qualité. Quant au fait même de l'incendie et de la culpabilité des sauvages, personne ne songe à le nier. Seulement, comme les auteurs du méfait sont au nombre d'une vingtaine, il s'agit d'empêcher de prouver que ce soit l'un plutôt que l'autre, et de détruire, à force de témoignages sans valeur, la preuve faite par la couronne. C'est par ce moyen qu'on arrive à arrêter le cours de la justice, et que l'on empêche des criminels notoires d'être atteints par la loi.

Nous ignorons quelle conduite tiendra la poursuite après ce nouvel insuccès. Il est à désirer que les précédés soient repris. On trouvera peut-être ailleurs un endroit où les passions de la foule ne se mettront pas en travers de la justice et des lois.

LE SOLEIL LEVANT

Il existe de par le monde littéraire un certain nombre de plumes, habiles à s'insinuer auprès des hommes du pouvoir, toujours prêts à mettre leur talent au service d'un ministre, indifférents aux idées politiques, pourvu qu'ils trouvent une place d'officier, et qu'ils servent ainsi d'intermédiaires, prétendus indispensables, entre le public et les chefs du gouvernement. Ces hommes, on peut être sûr de les rencontrer sous toutes les régimes, dans toutes les maisons politiques, souples et à l'affût, allant chercher le mot d'ordre, s'informant de ce qu'il faut dire et de ce qu'on doit échanger; peu leur importe que les cabinets se succèdent, avec des changements de programmes et de

politique; ils repaissent toujours pour offrir leur ministère, et dire: nous voilà, vous savez ce que nous sommes, ce que nous pouvons; parlez et nous vous servirons.

Tel personnage politique mort aujourd'hui, serait étonné, s'il arrivait sur terre, de voir les hommes dont il utilisait la plume, remplir le même office sous d'autres ministres. Ces pratiques ne devraient-elles pas disparaître? Ces individualités ont elles pour mission de détourner l'attention publique de certains points délicats? Quel est leur rôle? Défendre le cabinet? Mais les ministres n'ont-ils pas dans la presse et ailleurs des amis sincères, avec lesquels ils sont en communauté de sentiments, et qui par la nature des choses deviendront leurs soutiens et leurs garants devant l'opinion.

Pourquoi donc ces défenseurs? Et surtout pourquoi ceux qui font profession d'officieux permanente pour n'importe qui et n'importe quoi? Il est beau, en vérité, de voir à notre service des écrivains dont la vie s'est écoulée auprès de tous les gouvernements.

Une rédaction.—Le lecteur a dû croire qu'il lisait un article écrit par nous. C'est de fait, une étude de mœurs, parfaite de ressemblance, et qui s'applique admirablement à certains écrivains ou hommes politiques de notre pays. Il a suffi de supprimer quelques noms et quelques appréciations d'une couleur locale, pour donner au tableau que nous peint le journal parisien—auquel nous empruntons ce qui précède—un air qui permettra de reconnaître ceux dont nous voulons parler.

ECHOS DU JOUR

Une dépêche télégraphique annonce la mort de Son Honneur le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, M. Chandler. Il a succombé à l'âge avancé de 90 ans, après une courte maladie. Il avait succédé à sir Leonard Tilley en 1878.

M. Authier organise une excursion à prix réduits sur les lignes de chemins de fer Troy & Boston et D. & H. Co., en vue de faciliter aux canadiens les moyens de prendre part à la fête nationale, le 24 juin prochain, à Québec.

Le Courrier de l'Illinois dit qu'il n'y a pas moins de 4 millions de Canadiens, Français qui vivent au Canada et aux Etats-Unis. Si le confère pouvait nous donner l'adresse de ces quatre millions de canadiens-français, il rendrait un grand service à la nationalité.

La duchesse de Marlborough a donné un démenti formel à l'assertion de M. Parnell, qui l'a accusé publiquement, aux Etats-Unis, de diriger la distribution des secours, dans son comté, d'une manière partielle et injuste. Le démenti, transmis au Herald de New-York, par le télégraphe, est signé par lord Churchill, au nom de la duchesse.

Le Pall Mall Gazette de Londres, parlant des attaques de folie que le czar Alexandre vient de ressentir, rappelle que le roi Ferdinand II, de Naples, mort en 1859, succomba aux suites du choc nerveux que lui avait fait éprouver trois ans auparavant la tentative de meurtre comploté sur sa personne par le régicide Milano.

M. le commissaire des terres de la couronne de Québec a nommé, dit-on, quelques gardes forestiers dans les divisions où le besoin s'en faisait sentir. Les gardes-forestiers n'ont pas de salaire additionnel. Leur seule rémunération consiste dans le produit des confiscations que les gardes-chasse sont autorisés à faire.

La première couche de plâtre est posée sur les murs de tous les appartements des édifices parlementaires de Québec, mais on ne peut pas mettre la dernière couche avant l'appareil du chauffage soit en parfait ordre. Tous les travaux de boiserie sont à peu près terminés, et la plupart des escaliers sont prêts à être posés. Un certain nombre de bureaux seront occupés après le premier mai.

Le Dr de Saint Georges, disait aux électeurs, avant que M. Angers eût posé sa candidature à Montmorency: "Messieurs, si en moi, on m'avait donné pour adversaire un homme politique de la trempe et de la valeur de M. Angers, je considérerais le résultat, mais la candidature de M. Vain ne fait que me donner confiance."

L'ex-député de Portneuf est donc satisfait; il a un adversaire tel qu'il le voulait et qui lui fera subir, dit-on, une défaite plus humiliante encore que la dernière.

Le Globe a prétendu, ces jours derniers, que le contrat du Hensard, ou, selon lui, par le favoritisme, était passé d'autres mains, et que l'ouvrage allait être ainsi confié à des incapables. Tout cela est faux, et M. T. J. Richardson, l'entrepreneur, a publié une lettre pour rétablir les faits. Le contrat n'a pas été obtenu comme le prétend le Globe; c'est le comité des impressions—dont font partie plusieurs libéraux—qui l'a donné à M. Richardson, le plus bas soumissionnaire, et ce dernier n'a rien cédé de ses droits. Il entend, comme par le passé, diriger lui-même cet important travail.

Personne aujourd'hui ne parle de M. Letellier; ses amis même qui l'ont exploité gardent le silence. Le petit coup d'Etat du 2 mars a mal tourné; il a eu une fin pénible pour les auteurs. Nous croyons, cependant, que la victime a droits aux égards de l'opinion et nous avons été fort surpris de lire ce qui suit dans une feuille libérale:

"L'opinion sera ramenée sur le tapis. Le but que le gouvernement se propose, aux chambres de qu'il a fait durant la vacance au sujet de M. Letellier; mais le résultat sera nul quant à ce dernier. La majorité qui lui était hostile, lors de la dernière session, et qui a amené sa chute, disparaîtra avec lui, et il sera fait accompli."

"D'un autre côté, les amis de M. Letellier saisiront cette occasion pour rompre en sa faveur une nouvelle laque, puis cette affaire Letellier, restera sous terre pour probablement ne plus en sortir que comme un vague souvenir du passé provoquant un médiocre intérêt."

"Nous n'aurions jamais cru que cette affaire-Lettellier se sera calmée aussi vite. On croit maintenant renouer une indifférence générale à son égard."

C'est donc entendu, M. Letellier devra finalement rentrer sous terre pour ne plus en sortir. Il est bien vrai, alors, que M. Letellier n'était qu'un intrigant de la plus vulgaire espèce, sorti de terre—enfin, grâce à des manœuvres qui nous ont révélé tout son caractère. On avouera que pas un de nos amis n'a été aussi cruel que l'organe libéral à l'endroit du déchu de Spencer Wood.

La citation que nous venons de faire est un fibéra fort peu solennel, chanté sur la tombe politique de M. Letellier par ceux qui, jadis, l'élevaient aux nues. Une indifférence presque générale se manifeste, dit l'organe. Rien de plus vrai, le peuple ne tarde pas à distinguer le véritable talent de la médiocrité tapageuse, et il a bientôt relégué dans l'oubli les parvenus ambitieux qui, oubliant d'où ils viennent, veulent poser en dictateurs.

PETITE CHRONIQUE [Pour le Canada.] Six ou sept députés sont déjà arrivés. Plusieurs livres bleus sont sortis des presses. Les ministres siègent jour et nuit. La session va commencer sans tâtonnements. Ce sera chose nouvelle. Pour l'ordinaire, les marches et contremarches absorbent trois ou quatre semaines. Puis viennent les feux de tirailleurs, les escarmouches, en attendant l'attaque des gros bataillons. Une bataille rangée ne se livre ordinairement que dans la sixième ou septième semaine.

Cette fois, pas de tout. Feu roulant au premier abord. Rrrrrr! comme dirait Canorbet. Si j'étais employé public et que je fusse un tant soit peu malade, comme je craignerais de voir les lignes suivantes courir dans les gazettes: "M. un tel sera remplacé par M. un tel." N'est-ce pas que ça réconforte! C'est pourtant la seule consolation que la presse offre aux employés qui se sont échinés au service.

Un correspondant du World, de New-York, publie un curieux article au sujet de la cour vice-régale du Canada. On sait qu'il est bruit que nous allons être gratifiés de cette institution. Le correspondant se donne le malin plaisir de récapituler les exploits de toilettes, les frais de table, les traits de fantaisie de nos anciens gouverneurs, en remontant à plus de deux siècles. Cela rappelle la chanson: Faites un roi, nos frères de Belgique, Finissez-en, morbleu, faites un roi!

Comme il ne faut pas pousser les choses trop loin, je dirai au World que nous avons mieux, qu'un roi et mieux qu'une république, et que nous n'entendons pas faire de parade en dehors de nos moyens.

Simple question. Pourquoi ne trouve-t-on pas à acheter des livres canadiens (français) sur le chemin de fer de Hull à Montréal et de Montréal à Québec, vive nord!

Est-ce la faute de l'administration? Faut-il s'en prendre à nos libraires? Nos écrivains ont-ils fait des démarches pour obtenir cette permission? Une petite croisée me semble ici fort à propos.

Mon collègue n'a fait jamais d'autres! Je lui donne à couvrir la Case du Père Tom. Il me rend l'ouvrage ainsi endossé: "La Case du Père Tom. L."

Malgré mes explications et protestations, il ne veut pas en démettre. Les Chambres vont s'ouvrir. Cela me remet en mémoire une anecdote de l'an dernier. Deux pochards s'étaient glissés dans la galerie publique. L'un dit à l'autre: —Vois-tu l'Orateur? —Et eh! lui vois-tu? —Bon! l'un de ces deux-là, c'est le mien, le vrai Orateur.

LES MEURTRES DE LUCAN On télégraphie de London en date du 6: "L'agitation est toujours intense; il n'est question que de l'horrible meurtre de Lucan. L'Advertiser de ce soir publie le rapport suivant de l'entrevue de son correspondant avec un citoyen influent de la localité. "Il n'y a, dit-il, en réponse à la question posée par le reporter, aucun doute sur la participation dans le meurtre de certaines personnes fort communes dans l'endroit. Le comité de vigilance possède le secret, mais ses mesures sont prises pour détourner sous les témoignages de nature à lui nuire. La famille Donnelly inspirait la terreur, personne ne se sentait en sécurité. Les incendies se multipliaient, les bestiaux étaient tués dans les écuries, il fallait de toute nécessité faire cesser un tel état de choses."

"Les personnes qui ont pris part au meurtre jouissaient d'une réputation de haute respectabilité, et leur vengeance n'était que trop justifiée."

De son côté le Free Press donne le détail d'une entrevue de son reporter avec le jeune Connors, le seul témoin oculaire du crime, qui n'ajoute rien aux détails que nous avons déjà publiés.

Les funérailles de la famille Donnelly ont eu lieu, vendredi, au milieu d'un concours considérable composé plutôt de curieux que d'amis. Le Révd M. Conolly a prononcé le sermon de circonstance.

ENQUÊTE Hier après-midi, M. le coroner Llyn a ouvert une enquête sur le cadavre de l'enfant nouveau-né trouvé dans les lieux d'aisance de l'hôpital protestant.

Le jury était ainsi composé: F. Champness, président; Wm. Whelan, E. J. Mara, David Black, James Wilson, Samuel Rogers, F. Piché, S. Critchley, J. Fowler, J. M. Stickle, W. Stockdale, H. Kerr et A. H. Taylor. D'après l'ensemble des témoignages, il appert que l'enfant était né viable, qu'il ne portait aucune marque de violence, et que sa mort avait été causée par le manque de soins nécessaires.

En conséquence le jury rendit le verdict suivant: "Que Sezan McFarlane a donné naissance à un enfant le 5ème jour de février 1880, et qu'après l'audition des dépositions, le jury est d'opinion que l'enfant est mort faute de soins nécessaires, et que la mère ne peut être considérée comme coupable d'infanticide."

VOL CONSIDÉRABLE Hier matin, les employés du magasin de nouveautés portant le nom de "Liverpool House", rue Rideau, s'aperçurent que des bijoux s'étaient introduits dans l'effraction dans l'établissement, dans le courant de la nuit. Les voleurs avaient dû pénétrer par une rue se trouvant en arrière du magasin et débouchant sur la rue Saint George; pour se frayer un passage ils avaient brisé plusieurs vitres.

Les malfaiteurs n'étaient pas sans doute des voleurs de profession, car ils ont fait main-basse sur des objets de peu de valeur, sans toucher à la soie, aux gants, à la dentelle et à d'autres marchandises d'un débit facile et commodes à emporter.

La police commença des recherches actives, et hier soir le chef Sherwood parvint à arrêter les deux coupables dont nous taisons les noms. Ils ont fait des aveux complets et ont remis à la police les marchandises volées.

Ils ont été condamnés ce matin par le magistrat de police, l'un à cinq ans de pénitencier, l'autre à un an de prison.

LE VOL CHEZ M. CHABOT Ce matin, M. P.-H. Chabot se fait saisir raser chez M. Charbon, barbier, à l'hôtel "Union House", lorsque le célèbre Patrick Crawley entra dans la salle. Apercevant M. Chabot, il battit en retraite, après avoir balbutié quelques mots. M. Chabot ne mit pas de temps à le suivre et le rejoignit bientôt sur le pont des Sapeurs. Il faut dire que Pat était tout de fraix habillé et se pavait dans des vêtements tout neufs que nous avons mieux, qu'un roi et mieux qu'une république, et que nous n'entendons pas faire de parade en dehors de nos moyens.

Simple question. Pourquoi ne trouve-t-on pas à acheter des livres canadiens (français) sur le chemin de fer de Hull à Montréal et de Montréal à Québec, vive nord!

Est-ce la faute de l'administration? Faut-il s'en prendre à nos libraires? Nos écrivains ont-ils fait des démarches pour obtenir cette permission? Une petite croisée me semble ici fort à propos.

Mon collègue n'a fait jamais d'autres! Je lui donne à couvrir la Case du Père Tom. Il me rend l'ouvrage ainsi endossé: "La Case du Père Tom. L."

Malgré mes explications et protestations, il ne veut pas en démettre. Les Chambres vont s'ouvrir. Cela me remet en mémoire une anecdote de l'an dernier. Deux pochards s'étaient glissés dans la galerie publique. L'un dit à l'autre: —Vois-tu l'Orateur? —Et eh! lui vois-tu? —Bon! l'un de ces deux-là, c'est le mien, le vrai Orateur.

LES MEURTRES DE LUCAN On télégraphie de London en date du 6: "L'agitation est toujours intense; il n'est question que de l'horrible meurtre de Lucan. L'Advertiser de ce soir publie le rapport suivant de l'entrevue de son correspondant avec un citoyen influent de la localité. "Il n'y a, dit-il, en réponse à la question posée par le reporter, aucun doute sur la participation dans le meurtre de certaines personnes fort communes dans l'endroit. Le comité de vigilance possède le secret, mais ses mesures sont prises pour détourner sous les témoignages de nature à lui nuire. La famille Donnelly inspirait la terreur, personne ne se sentait en sécurité. Les incendies se multipliaient, les bestiaux étaient tués dans les écuries, il fallait de toute nécessité faire cesser un tel état de choses."

"Les personnes qui ont pris part au meurtre jouissaient d'une réputation de haute respectabilité, et leur vengeance n'était que trop justifiée."

De son côté le Free Press donne le détail d'une entrevue de son reporter avec le jeune Connors, le seul témoin oculaire du crime, qui n'ajoute rien aux détails que nous avons déjà publiés.

Les funérailles de la famille Donnelly ont eu lieu, vendredi, au milieu d'un concours considérable composé plutôt de curieux que d'amis. Le Révd M. Conolly a prononcé le sermon de circonstance.

ENQUÊTE Hier après-midi, M. le coroner Llyn a ouvert une enquête sur le cadavre de l'enfant nouveau-né trouvé dans les lieux d'aisance de l'hôpital protestant.

Le jury était ainsi composé: F. Champness, président; Wm. Whelan, E. J. Mara, David Black, James Wilson, Samuel Rogers, F. Piché, S. Critchley, J. Fowler, J. M. Stickle, W. Stockdale, H. Kerr et A. H. Taylor. D'après l'ensemble des témoignages, il appert que l'enfant était né viable, qu'il ne portait aucune marque de violence, et que sa mort avait été causée par le manque de soins nécessaires.

En conséquence le jury rendit le verdict suivant: "Que Sezan McFarlane a donné naissance à un enfant le 5ème jour de février 1880, et qu'après l'audition des dépositions, le jury est d'opinion que l'enfant est mort faute de soins nécessaires, et que la mère ne peut être considérée comme coupable d'infanticide."

VOL CONSIDÉRABLE Hier matin, les employés du magasin de nouveautés portant le nom de "Liverpool House", rue Rideau, s'aperçurent que des bijoux s'étaient introduits dans l'effraction dans l'établissement, dans le courant de la nuit. Les voleurs avaient dû pénétrer par une rue se trouvant en arrière du magasin et débouchant sur la rue Saint George; pour se frayer un passage ils avaient brisé plusieurs vitres.

Les malfaiteurs n'étaient pas sans doute des voleurs de profession, car ils ont fait main-basse sur des objets de peu de valeur, sans toucher à la soie, aux gants, à la dentelle et à d'autres marchandises d'un débit facile et commodes à emporter.

La police commença des recherches actives, et hier soir le chef Sherwood parvint à arrêter les deux coupables dont nous taisons les noms. Ils ont fait des aveux complets et ont remis à la police les marchandises volées.

Ils ont été condamnés ce matin par le magistrat de police, l'un à cinq ans de pénitencier, l'autre à un an de prison.

LE VOL CHEZ M. CHABOT Ce matin, M. P.-H. Chabot se fait saisir raser chez M. Charbon, barbier, à l'hôtel "Union House", lorsque le célèbre Patrick Crawley entra dans la salle. Apercevant M. Chabot, il battit en retraite, après avoir balbutié quelques mots. M. Chabot ne mit pas de temps à le suivre et le rejoignit bientôt sur le pont des Sapeurs. Il faut dire que Pat était tout de fraix habillé et se pavait dans des vêtements tout neufs que nous avons mieux, qu'un roi et mieux qu'une république, et que nous n'entendons pas faire de parade en dehors de nos moyens.

Simple question. Pourquoi ne trouve-t-on pas à acheter des livres canadiens (français) sur le chemin de fer de Hull à Montréal et de Montréal à Québec, vive nord!

Est-ce la faute de l'administration? Faut-il s'en prendre à nos libraires? Nos écrivains ont-ils fait des démarches pour obtenir cette permission? Une petite croisée me semble ici fort à propos.

Mon collègue n'a fait jamais d'autres! Je lui donne à couvrir la Case du Père Tom. Il me rend l'ouvrage ainsi endossé: "La Case du Père Tom. L."

Malgré mes explications et protestations, il ne veut pas en démettre. Les Chambres vont s'ouvrir. Cela me remet en mémoire une anecdote de l'an dernier. Deux pochards s'étaient glissés dans la galerie publique. L'un dit à l'autre: —Vois-tu l'Orateur? —Et eh! lui vois-tu? —Bon! l'un de ces deux-là, c'est le mien, le vrai Orateur.

LES MEURTRES DE LUCAN On télégraphie de London en date du 6: "L'agitation est toujours intense; il n'est question que de l'horrible meurtre de Lucan. L'Advertiser de ce soir publie le rapport suivant de l'entrevue de son correspondant avec un citoyen influent de la localité. "Il n'y a, dit-il, en réponse à la question posée par le reporter, aucun doute sur la participation dans le meurtre de certaines personnes fort communes dans l'endroit. Le comité de vigilance possède le secret, mais ses mesures sont prises pour détourner sous les témoignages de nature à lui nuire. La famille Donnelly inspirait la terreur, personne ne se sentait en sécurité. Les incendies se multipliaient, les bestiaux étaient tués dans les écuries, il fallait de toute nécessité faire cesser un tel état de choses."

LISTE DES PRIX C. S. Shaw & Cie DES PRESENTS JOUR DE L'AN

Table listing prices for various goods like services, lamps, and stationery under the heading 'LISTE DES PRIX C. S. Shaw & Cie DES PRESENTS JOUR DE L'AN'.

C. S. Shaw & Cie IMPORTATEURS 68 rue Sparks NOUVEAUX ARRIVAGES

Cretonnes de mousses. 3 couleurs cretonnes de dessins nouveaux et riches, 25c, 25c, viennent d'être ouvertes. STITT & Cie.

Toile de table. Nouvelle toile de table, nappes, coton pour draps et oreillers, à des prix extrêmement bas. STITT & Cie.

Ettoiles à robes. Aux prix de la vente pour écouler le stock, DURANT CE MOIS, il sera fait des réductions importantes afin d'écouler les étoiles à robes d'hiver.

Manteaux réduits. Tous nos manteaux d'hiver sont réduits pour les écouler durant ce mois.

Modes réduites. Les articles de mode se vendent à moitié prix durant ce mois, chez Stitt & Cie.

Parures pour le soir. Soies de toutes les nouvelles nuances pâles pour les soirées. Soies brocades, teintes pâles, chez Stitt & Cie.

Mousseline française. Mousselines françaises, bleu pâle, crème, rouge, etc.

Cache-miroirs. Cache-miroirs en teintes pâles pour soirée, Stitt & Cie.

Gants de kid. Gants de kid 2 à 8 boutons, teinte d'opéra, aussi noirs et blancs.

Bas de soie. Bas de soie pâle, aussi noirs, chez STITT ET Cie 58 et 55 Rue Sparks

POUR VOTRE Papier, Articles de Bureau ET D'ÉCOLE. Livres d'histoire, de Prières, etc., etc. BONNEZ VOS COMMANDES A L'enseigne du livre ci-dessus N.B.—Toujours en mains, toute sorte de Jouets d'enfants et autres objets de fantaisie, le tout à très-bas prix.

ETAL C. MARCHÉ BY. J. MARTEL Propriétaire. Tout en remerciant ses nombreux pratiques, les invite à venir lui rendre visite. Il a constamment en main un assortiment complet de VIANDES FRAICHES, SALÉES et FUMÉES. J. MARTEL, Ottawa, le 25 Janvier, 1879.

23 AU-DESSOUS ZÉRO. La réduction de 10 pour cent se continue sur toutes sortes de fourrures. De nouvelles marchandises sont manufacturées tous les jours, de sorte que mon assortiment est aussi complet maintenant qu'au commencement de la saison.

B. J. DEVLIN

ON demande un ménage instruit pour une famille à l'aise, à la campagne. S'adresser par lettre au Dr Duhamel, M. P. P., Wright Post Office, P. Q. Le 5 février, 1880.—15

Chemin de fer Q. M. O. et O. AVIS A partir du 6 FEVRIER, M. C. PARADIS se charge de mener les passagers à la Gare du Chemin de Fer du Nord, A toutes les heures du départ des trains. Lieu du départ: Au coin des rues Murray et Sussex. Prix: 25 centimes par tête. En cas de mauvais temps, la voiture sera couverte. C. PARADIS.

Bazar! Bazar! Pour venir en aide à L'Orphelinat Saint-Joseph, Sous le patronage de Mgr l'Evêque d'Ottawa, des honorables MM. Langevin, Masson et Baby, et de M. l'Orateur de la Chambre des Communes, Jeudi, le 5 Février 1880 68 RUE RIDEAU, (Ancien magasin de Chenet et Tassé) Ottawa, 5 février 1880.

SAM'S HOTEL, Rue York, EN FACE DU MARCHÉ, L'un des premiers Hôtels d'Ottawa. BONNES CHAMBRES, BONNE TABLE, BONS VINS. Les personnes visitant Ottawa durant la session feront bien de rendre visite à cet hôtel. Ottawa, 5 février 1880.

E. PETIT, Bijoutier et Horloger 25 ans d'expérience dans les meilleures maisons des principales capitales du monde. M. PETIT désire annoncer qu'il a adjoint à son atelier de bijouterie et d'horlogerie un magasin très complet de cigares, tabac, pipes, etc., etc., etc.

No. 18, RUE RIDEAU COIN DU PONT DES SAPEURS. N.B.—M. PETIT profite de cette occasion pour remercier le grand nombre de clients qui ont bien voulu honorer de leur patronage et leur souhaiter une heureuse année. Ottawa, 11 juillet 1879.—24 dé. 1880.

LA MEILLEURE Huile Canadienne! NON EXPLOSIVE. 25 centimes le gallon impérial. Livré à domicile. CHATFIELD'S 22, Rue Rideau

Les personnes visitant Ottawa durant la session feront bien de rendre visite à cet hôtel. Ottawa, 5 février 1880.

E. PETIT, Bijoutier et Horloger 25 ans d'expérience dans les meilleures maisons des principales capitales du monde. M. PETIT désire annoncer qu'il a adjoint à son atelier de bijouterie et d'horlogerie un magasin très complet de cigares, tabac, pipes, etc., etc., etc.

No. 18, RUE RIDEAU COIN DU PONT DES SAPEURS. N.B.—M. PETIT profite de cette occasion pour remercier le grand nombre de clients qui ont bien voulu honorer de leur patronage et leur souhaiter une heureuse année. Ottawa, 11 juillet 1879.—24 dé. 1880.

LA MEILLEURE Huile Canadienne! NON EXPLOSIVE. 25 centimes le gallon impérial. Livré à domicile. CHATFIELD'S 22, Rue Rideau

Les personnes visitant Ottawa durant la session feront bien de rendre visite à cet hôtel. Ottawa, 5 février 1880.

E. PETIT, Bij